



- Acquérir une expérience de conduite. Gagner ainsi en confiance pour le passage pratique de l'examen, mais aussi en tant que futur conducteur.
- Un taux de réussite plus important lors du passage de l'épreuve du permis avec 75 % de réussite contre 57 % par la filière traditionnelle.
- Une période de permis probatoire réduite pour les candidats « AAC » : les nouveaux titulaires disposent d'un capital initial de 6 points sur leur permis. Pour en obtenir 12, ils devront attendre 3 ans sans commettre d'infraction s'ils sont passés par la filière traditionnelle d'apprentissage de la conduite, mais seulement 2 ans via l'AAC.
- Pouvoir passer l'épreuve pratique du permis de conduire dès 17 ans et demi.



- Acquérir un maximum d'expérience et de confiance au volant avant le passage de l'épreuve pratique.
- Améliorer à moindre coût ses acquis, notamment en attendant de repasser l'examen pour celui qui a échoué à l'épreuve pratique.